

**Deloitte.**

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU  
B.P. 4660  
Libreville

ORIGINAL

 **bakertilly**

NEW ACE BAKER TILLY  
B.P. 3981  
Libreville

**SOCIÉTÉ COMMERCIALE GABONAISE DE  
RÉASSURANCE**

**(SCG-Ré)**

Société Anonyme

BP 6 757 - Libreville  
République Gabonaise

**RAPPORT D'AUDIT  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

## SOCIÉTÉ COMMERCIALE GABONAISE DE RÉASSURANCE (SCG-Ré)

Société Anonyme  
BP 6 757 - Libreville  
République Gabonaise

### RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, sur :

- L'audit des états financiers annuels de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- Les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

#### **I. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

##### **1.1 Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société SCG-RE, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte d'exploitation générale, le compte général de pertes et profits, les états réglementaires (C4, C5 et C11) ainsi que les notes aux états financiers contenant un résumé des principales et méthodes comptables et d'autres notes explicatives

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément au référentiel comptable CIMA applicable aux sociétés d'assurance et de réassurance. *rv*

## 1.2 Fondement de l'opinion avec réserve

La SCG-RE a engagé d'importants travaux d'analyse, de justification et de réconciliation comptables des soldes des comptes-courants des cédantes et rétrocessionnaires, s'élevant respectivement au 31 décembre 2023: (i) à un montant de FCFA 11.682 millions à l'actif du bilan (soldes inscrits dans la rubrique : « Valeurs réalisables à court terme ou disponibles ») et (ii) à un montant de FCFA 10.360 millions au passif du bilan (soldes inscrits dans la rubrique : « Dettes à court terme »).

A la date du présent rapport, ces travaux d'analyse, de justification et de réconciliation comptables ne sont pas totalement finalisés et doivent se poursuivre sur l'exercice 2024.

En l'état, les résultats produits par le processus d'analyse, de justification et de réconciliation comptable des soldes sont insuffisants, et les procédures de confirmation directe (« circularisations ») mises en œuvre par la SCG-Re auprès des cédantes et rétrocessionnaires, n'ont pas permis de valider les soldes des tiers concernés, non plus que les flux de l'exercice 2023 (cessions et placements des primes, règlements effectués,...), en raison du faible nombre de réponses obtenues.

Compte tenu de la situation décrite ci-dessus, impliquant : (i) une insuffisance des procédures de contrôle interne relatives à la réconciliation des comptes-courants des cédantes et rétrocessionnaires, d'une part ; et d'autre part, (ii) l'impossibilité de justifier ces créances ou dettes au moyen de procédures alternatives à fin 2023 ; nous formulons sur ce point une réserve pour limitation à nos travaux d'audit à cette date, qui fera l'objet d'un suivi par nos soins en période subséquente.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) de l'IFAC, en conformité avec les dispositions du Règlement N° 001/2017/CM/OHADA du 8 juin 2017 relatif à l'harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, du Règlement CEMAC N° 11/01-UEAC-027-CM du 5 décembre 2001 portant révision du statut des professionnels libéraux de la comptabilité, des articles 710 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, et de la loi n° 022/2017 du 26 janvier 2018 portant création de l'Ordre national des experts-comptables du Gabon et réglementant le titre de la profession d'expert-comptable en République gabonaise.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité des Commissaires aux comptes relative à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit, édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA précité, et des règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **I.3. Observations des Commissaires aux comptes**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants, tels que décrits dans les notes aux états financiers :

- Note 1, page 14 concernant l'impact du changement du référentiel comptable, le contenu et la présentation des états financiers ;
- Note 2, page 14 et 15 concernant l'impact sur le résultat net de la comptabilisation à compter de l'exercice 2023 d'une provision pour primes acquises non émises (PANE), ainsi que d'une provision pour annulation des primes (PAP).

### **I.4. Points clés de l'audit**

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit	Traitement du point clé de l'audit
<p><b>1. Créances détenues sur les Compagnies cédantes et rétrocessionnaires</b></p> <p>Au 31 décembre 2023, le solde débiteur des comptes des cédantes et rétrocessionnaires s'élève à FCFA 11 682 millions, représentant 20,7% du total bilan de la SCG-RE.</p> <p>Compte tenu de l'importance des créances détenues sur les cédantes, courtiers et rétrocessionnaires et des difficultés éventuelles de certaines cédantes à faire face à leurs obligations, l'audit de cette rubrique des états financiers est considéré comme un point clé de l'audit.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Travaux d'audit</b></p> <p>Nous avons mis l'accent, au cours de nos travaux d'audit, (i) sur la justification et le recouvrement des soldes des cédantes, courtiers et rétrocessionnaires, (ii) sur la revue des données et hypothèses retenues par le management de la SCG-RE.</p> <p>Notre audit a consisté, entre autres, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apprécier le contrôle interne qui gouverne la constatation de ces créances, leur évaluation et la détermination de leur valeur de réalisation ;</li> <li>- circulariser un échantillon représentatif et rapprocher les données extérieures avec celles de la SCG-RE ;</li> <li>- mettre à l'épreuve les jugements et hypothèses utilisés par les personnes constituant le gouvernement d'entreprise pour constater la dépréciation des créances ;</li> <li>- tester un échantillon significatif des créances détenues sur les compagnies cédantes, les courtiers et les rétrocessionnaires ;</li> <li>- analyser et procéder au rapprochement des soldes de la balance avec les éléments probants ;</li> <li>- analyser la cadence des recouvrements de créances restant dues et apprécier le niveau de provisionnement des créances ;</li> <li>- apprécier et évaluer les travaux de justification des soldes entrepris par la Task Force.</li> </ul> <p>Sur la base des diligences mises en œuvre pour la validation des soldes des créances détenues sur les cédantes et les rétrocessionnaires, nous estimons que les hypothèses et données utilisées par la SCG-RE sont insuffisantes pour déterminer la charge éventuelle de provisions y afférente.</p>
<p><b>2. Détermination des provisions techniques</b></p> <p>L'audit des provisions techniques est considéré comme un point clé de l'audit, eu égard à l'importance des montants en jeu.</p> <p>La bonne évaluation des provisions techniques permet à la SCG-Ré de</p>	<p style="text-align: center;"><b>Travaux d'audit</b></p> <p>Nous avons mis un accent particulier dans nos travaux d'audit sur l'évaluation des provisions techniques tant en analysant de manière spécifique le modèle d'évaluation, les données statistiques et actuarielles ainsi que les hypothèses clés utilisées par la Direction :</p> <p>Nos diligences ont consisté entre autres à :</p>

couvrir les engagements souscrits dans les traités de réassurance et autres engagements résultant des Facultatifs.

Une sous-estimation de ces provisions exposerait la Société à des difficultés de règlements des sinistres, impactant sa capacité à poursuivre son exploitation.

1. Evaluer le contrôle interne régissant le processus d'évaluation des provisions techniques ;
2. Examiner le modèle d'évaluation utilisé par la Direction afin de nous assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux règles et méthodes réglementaires de la CIMA ;
3. Apprécier l'indépendance de l'actuaire retenu par la SCG-RE et analyser le contenu et les conclusions de son rapport (données de base, hypothèses utilisées pour déterminer les montants des provisions techniques).

Sur la base des diligences mises en œuvre, nous n'avons pas d'observation à formuler.

### 1.5 Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis par la Direction et arrêtés par le Conseil d'Administration.

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par le Code des assurances CIMA, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer l'hypothèse de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société et d'arrêter les états financiers annuels.

### 1.6 Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra

de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des Commissaires aux comptes.

## **II. AUTRES INFORMATIONS ET VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception de l'incidence éventuelle de la réserve formulée au paragraphe I. ci-dessus, nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Toutefois et en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables à la SCG-Re, nous devons attirer votre attention sur le point suivant :

- Nonobstant les dispositions de la Loi n° 008/2017 du 03 août 2017 révisant les taux de cession légale, les taux de cession appliqués par la SCG-Re et les cédantes depuis l'exercice 2017 (sans changement depuis cette date), sont ceux retenus par la commission tripartite DNA-SCG-Ré-FEGASA (protocole du 04 décembre 2017), à savoir : un taux de cession légale « Non Vie » à 15% (contre

50% prévu par la Loi), et un taux de cession légale sur les traités et les facultatives de 5% (contre 15% prévu par la Loi).

Fait à Libreville, le 04 septembre 2024

**Les Commissaires aux Comptes**

**DELOITTE TOUCHE TOHMATSU**

  
Deloitte Touche Tohmatsu  
Tél. (241) 01.77.21.44 / 46 - 01.74.41.93  
Fax. (241) 01.74.41.42 - B.P. 450 - Libreville  
NIF: 2117421  
RCCM: 2001B001172

**Yves Parfait NGUEMA**  
Associé  
Expert-Comptable agréé CEMAC

**NEWACE Baker Tilly**



**Franck SIMA MBA**  
Associé  
Expert-Comptable agréé CEMAC  
*Frs/Lem/Ron/Rap66/2024*

# LES ETATS FINANCIERS



*ME*  
*B*

**ACTIF - COMPTE 89 - BILAN**

## ACTIF

	Montant brut	Amortissement et provisions pour dépréciation	Montant net
<b>20. Frais d'établissement et de développement dans l'Etat membre:</b>			
Frais d'établissement (200 à 205 et 206)	683 648 379	268 019 906	415 628 473
Frais d'acquisition des immobilisations (204 et 209)	-	-	-
<b>Total des frais d'établissement dans l'Etat membre:</b>	<b>683 648 379</b>	<b>268 019 906</b>	<b>415 628 473</b>
<b>21 et 22. Immobilisations dans l'Etat membre:</b>			
Immobilités (210, 212, 213, 2190, 2192 et 2193)	238 121 379	-	238 121 379
Matériel, mobilier, installation (214, 215 et 216)	1 320 438 809	748 286 800	572 152 009
Immobilisations incorporelles (218 et 2198)	53 799 204	53 799 204	-
Immobilisations en cours (22)	2 059 164 828	-	2 059 164 828
<b>23 à 27. Autres valeurs immobilisées dans l'Etat membre:</b>			
Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques (autres que les titres de participations) (23)	9 602 678 883	101 009 628	9 501 669 255
Prêts et effets saisisés admis en représentation des provisions techniques (24)	306 311 836	-	306 311 836
Titres de participations (25)	1 007 000 000	-	1 007 000 000
Dépôts et cautionnement (26)	9 853 096 974	-	9 853 096 974
<b>28. Valeurs immobilisées à l'étranger:</b>			
A déduire: versements à effectuer sur titres non libérés (4011 à 4018)	-	XXXXXXXX	-
Provision pour dépréciation des immobilisations et titres (192 et 197)	-	XXXXXXXX	-
<b>Total des valeurs immobilisées nettes</b>	<b>24 440 611 913</b>	<b>903 095 632</b>	<b>23 537 516 281</b>
<b>39. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques:</b>			
Primes (391, 3920, 3940, 3960, 39810, 39820, 39840, 39850)	2 814 497 222	-	2 814 497 222
Sinistres (3915, 3925, 3935, 3945, 39815, 39825, 39845, 39855)	8 841 636 826	0,00%	8 841 636 826
<b>Total de la part des cessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>11 656 134 048</b>	<b>-</b>	<b>11 656 134 048</b>
<b>4 et 5. Valeurs réalisables à court terme ou disponibles:</b>			
Comptes courants des cessionnaires ou rétrocessionnaires débiteurs (4000)	378 267 356	-	378 267 356
Comptes courants des cédantes et rétrocédantes débiteurs (4040)	11 304 581 662	-	11 304 581 662
Comptes courants des assureurs débiteurs (4080)	-	-	-
Créances sur les assurés et les agents (41)	-	-	-
Personnel (42)	2 352 675	-	2 352 675
Etat (43)	-	-	-
Actionnaires (44)	-	-	-
Filiale (45)	-	-	-
Débiteurs divers (46)	147 331 471	-	147 331 471
Comptes de régularisation (48)	536 758 944	-	536 758 944
Comptes d'attente et à régulariser (49)	24 872 334	-	24 872 334
Prêts non admis en représentation des provisions techniques (51)	-	-	-
Effets à recevoir (53)	-	-	-
Chèque et coupons à encaisser (54)	-	-	-
Titres de placements divers (55 et moins 195)	550 000 000	-	550 000 000
Banques et chèques postaux (56)	1 613 540 833	-	1 613 540 833
Caisse (57)	661 944	-	661 944
<b>Total des comptes de tiers et des comptes financiers</b>	<b>14 558 367 219</b>	<b>-</b>	<b>14 558 367 219</b>
<b>17. Comptes avec le siège social (créances)</b>			
<b>87. Résultat (pertes de l'exercice)</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>50 167 646 021</b>
06. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires			-
08. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution			-
09. Autres valeurs détenues par l'entreprise			-



**PASSIF - COMPTE 89 - BILAN**

## PASSIF

<b>10. Capital social ou fonds d'établissement:</b>		
Capital social (100)		12 500 000 000
Capital appelé (1000)		XXXXXXX
Capital non appelé (1001)	12 500 000 000	XXXXXXX
<b>Fonds d'établissement (101)</b>		
Fonds constitué (1010)	-	XXXXXXX
Part restant à rembourser de l'emprunt (1016)	-	XXXXXXX
Fonds social complémentaire (102)		-
<b>11. Réserves:</b>		
Primes d'émissions (110)		2 500 000 000
Réserves statutaires (112)		1 252 812 786
Réserves des plus-values nettes à long terme (113)		-
Réserves provenant de subventions d'équipement (114)		-
Réserves pour plus-values réinvesties, à réinvestir et divers (115)		1 426 493 020
Réserves de renouvellement des immobilisations (116)		-
Réserves spéciales de réévaluation (118)		-
Report de résultat (120)		-
<b>12. report à nouveau:</b>		
		27 497 316
<b>Total des capitaux propres et réserves</b>		
		<b>17 706 803 122</b>
<b>14. Subventions d'équipement reçues</b>		
		-
<b>15. Provisions pour pertes et charges:</b>		
Autres provisions pour pertes et charges (15)		270 679 209
<b>16. et 18. Dettes à long et moyen terme:</b>		
Emprunts et autres dettes à plus d'un an (16)		-
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires et récessionnaires (18)		-
<b>Total des subventions, provisions pour pertes et charges et dettes à long et moyen terme</b>		
		<b>270 679 209</b>
<b>31. à 39. Provisions techniques:</b>		
Primes (310, 320, 340, 350, 3810, 3820, 3840, 3850)	4 044 381 964	XXXXXXX
Sinistres (315, 3250, 3258, 345, 355, 3815, 3825, 3845, 3855)	14 021 006 943	XXXXXXX
Primes acquises non émises sur rétro(39)	430 963 901	XXXXXXX
Pour annulation de primes sur rétro (39)	386 287 756	XXXXXXX
Moins : provisions de recours à encaisser (3259)	-	XXXXXXX
<b>Total des provisions techniques</b>		
	XXXXXXX	<b>18 882 640 564</b>
<b>4. et 5. Dettes à court terme:</b>		
Comptes courants des cessionnaires et récessionnaires créditeurs (4001)		8 478 875 277
Comptes courants des cédantes et récessionnaires créditeurs (4041)		1 881 721 599
Comptes courants des coassureurs créditeurs (4081)		-
Comptes des assurés et agents créditeurs (41)		-
Personnel (42)		-
Etat (43)		273 045 935
Actionnaires (44)		208 198 204
Filiales (45)		-
Créditeurs divers (4600, 4601, 4603, 4604, 462, 468)		859 967 660
Comptes de régularisation (47)		56 128 130
Comptes d'attente et à régulariser (49)		25 171 274
Emprunt à moins d'un an (50)		-
Effets à payer (52)		-
<b>Total des dettes à court terme</b>		
		<b>11 783 108 079</b>
<b>17. Comptes avec le siège social (dettes)</b>		
		-
<b>87. Résultat (excédent avant affectation)</b>		
		<b>1 524 415 047</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		
		<b>50 167 646 021</b>
06. Engagements de restitution des valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires		
		-
07. Engagements de restitution de valeurs détenues appartenant à des institutions de prévoyance		
		-
08. Engagement de restitution des valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
		-
09. Engagements de restitution des autres valeurs détenues appartenant à des tiers		
		-

**DEBIT - COMPTE 80 - COMPTE D'EXPLOITATION GENERAL**

## DEBIT

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
<b>Charge de sinistres nettes de recours:</b>			
Prestations et frais payés	1 866 809 452	1 313 263	1 865 496 189
A ajouter: provisions de sinistres à la clôture de l'exercice	14 049 226 116	8 869 855 999	5 179 370 117
A déduire: provisions de sinistres à l'ouverture de l'exercice	10 901 567 619	8 272 546 612	2 629 021 007
<b>Prestations et frais de l'exercice</b>	<b>5 014 467 949</b>	<b>598 622 650</b>	<b>4 415 845 299</b>
<b>Charges de commissions</b>	<b>3 580 620 073</b>	<b>2 435 742 875</b>	<b>1 144 877 198</b>
<b>Autres charges:</b>			
Frais du personnel	1 674 428 974	XXXXXXXX	XXXXXXXX
Impôts et taxes	47 490 962	XXXXXXXX	XXXXXXXX
Travaux, fournitures et services extérieurs, transports et déplacements	1 484 634 598	XXXXXXXX	XXXXXXXX
Frais divers de gestion	992 768 003	XXXXXXXX	XXXXXXXX
Dotations aux amortissements (autres que celles afférentes aux placements)	223 028 107	XXXXXXXX	XXXXXXXX
Dotations aux provisions (autres que celles afférentes aux provisions techniques et aux placements)	424 042 848	XXXXXXXX	XXXXXXXX
<b>Total autres charges de l'exercice</b>	<b>4 846 393 492</b>	<b>XXXX</b>	<b>XXXX</b>
<b>Total commissions et autres charges</b>	<b>8 427 013 565</b>	<b>2 435 742 875</b>	<b>5 991 270 690</b>
<b>Charge des placements:</b>			
Frais financiers sur titres	29 680 107		XXXXXXXX
Frais financiers sur immeubles de placements	-		XXXXXXXX
Frais financiers sur autres	-		XXXXXXXX
Dotations aux amortissements des valeurs de placements	-		XXXXXXXX
<b>Total charges des placements</b>	<b>XXXXXXX</b>		<b>29 680 107</b>
<b>Solde créditeur</b>			<b>1 617 195 729</b>
<b>Total</b>			<b>12 053 991 825</b>

**CREDIT - COMPTE 80 - COMPTE D'EXPLOITATION GENERAL**

## CREDIT

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
<b>Primes:</b>			
Primes et accessoires (nets d'annulations)	19 644 862 830	8 485 545 941	11 159 316 889
A ajouter: provisions de primes à l'ouverture de l'exercice	3 575 417 135	1 587 802 981	1 987 614 154
A déduire: provisions de primes à la clôture de l'exercice	4 044 381 965	1 556 620 706	2 487 761 259
A déduire: PANE à l'ouverture de l'exercice	-	-	-
A ajouter: PANE à la clôture de l'exercice	1 132 742 683	430 963 901	701 778 782
A ajouter: PAP à l'ouverture de l'exercice	-	-	-
A déduire: PAP à la clôture de l'exercice	386 287 756	125 133 833	261 153 923
<b>Primes de l'exercice</b>	<b>19 922 352 927</b>	<b>8 822 558 284</b>	<b>11 099 794 643</b>
<b>Produits de placements:</b>			
Produits financiers sur titres	22 200 000		XXXXXXXX
Produits financiers sur placements	530 979 281		XXXXXXXX
Produits financiers sur autres produits	181 300 000		XXXXXXXX
<b>Total produits de placement</b>		<b>XXXX</b>	<b>734 479 281</b>
<b>Autres produits:</b>			
Subventions d'exploitation	-		XXXXXXXX
Produits accessoires	219 717 901		XXXXXXXX
<b>Total autres produits</b>		<b>XXXX</b>	<b>219 717 901</b>
<b>Travaux faits par l'entreprise pour elle-même:</b>			
Charges non imputables à l'exploitation de l'exercice			-
<b>Solde débiteur</b>			<b>-</b>
<b>Total</b>			<b>12 053 991 825</b>

**DEBIT - COMPTE 87 - COMPTE GENERAL DE PERTES ET PROFITS**

CREDIT

Pertes d'exploitation de l'exercice		-
Pertes sur exercices antérieurs		138 504 542
<b>Provisions pour moins-values à la clôture de l'exercice:</b>		
Pour garantie des moins-values sur titres gérés	-	
Pour dépréciation des immobilisations et titres	-	
<b>Dotation aux provisions pour moins-values</b>	XXXX	-
<b>Dotation de l'exercice aux réserves diverses à l'étranger (à détailler)</b>		-
<b>Dotation de l'exercice aux réserves réglementaires:</b>		
Réserve pour remboursement de l'emprunt pour fonds d'établissement	-	
Fonds d'établissement constitué	-	
Réserve pour fluctuation de change	-	
Réserve de garantie	-	
<b>Dotation aux réserves réglementaires</b>	XXXX	-
<b>Dotation de l'exercice aux provisions pour pertes:</b>		
Provision pour participation des salariés	-	
Dotation aux provisions pour dépréciation	-	
<b>Pertes exceptionnelles:</b>		
Moins-values sur cessions d'éléments d'actif	-	47 435 167
<b>Pertes de change:</b>		
Sur cessions de monnaies étrangères	-	
Sur conversion de monnaies étrangères	-	
<b>Pertes de change</b>	XXXX	5 719 673
Subventions exceptionnelles accordées	-	
Autres pertes	-	
<b>Dotation aux provisions pour pertes</b>	XXXX	-
<b>Impôts sur les bénéfices</b>		274 495 502
<b>Bénéfice ou excédent net total (solde créditeur)</b>		1 524 415 047
<b>Total</b>		<b>1 990 569 931</b>

**CREDIT - COMPTE 87 - COMPTE GENERAL DE PERTES ET PROFITS**

DEBIT

Profits d'exploitation de l'exercice		1 617 195 729
Profits sur exercice antérieurs		322 712 975
<b>Provisions pour moins-values à l'ouverture de l'exercice:</b>		
Pour garantie des moins-values sur titres gérés	-	
Pour dépréciation des immobilisations et titres	-	
<b>Provisions pour moins-values</b>	XXXX	-
<b>Reprise sur provisions antérieures</b>		40 401 263
<b>Utilisation des provisions précédemment constituées pour couvrir des pertes sur exercice antérieurs et des pertes exceptionnelles</b>		-
<b>Profits exceptionnels:</b>		
Plus-values sur cessions d'éléments d'actif	-	
<b>Profits de change:</b>		
Sur cessions de monnaies étrangères	-	
Sur conversion de monnaies étrangères	-	
<b>Profits de change</b>	XXXX	2 308 568
Profits résultant de subventions d'équipement	-	
Subventions d'équilibres reçues	-	
Autres profits	-	7 951 395
<b>Profits exceptionnels</b>	XXXX	-
<b>Pertes ou insuffisance nette totale (solde débiteur)</b>		-
<b>Total</b>		<b>1 990 569 931</b>

**COMPTE 88 - RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTION**

DEBIT		CREDIT	
Report à nouveau de l'exercice précédent	-	Report à nouveau de l'exercice précédent	27 497 316
Pertes de l'exercice	-	Bénéfices de l'exercice	1 524 415 047
Dividendes	-	Prélèvement sur les réserves (à détailler)	-
Tantièmes	-	Report à nouveau (perte)	-
Affectation à la réserve pour les plus-values réinvesties et à réinvestir, et plus-values à long terme	-		
Affectation aux autres réserves (à détailler)	-		
Autres répartitions (à détailler)	-		
Report à nouveau (bénéfice)	1 551 912 363		
<b>Total</b>	<b>1 551 912 363</b>	<b>Total</b>	<b>1 551 912 363</b>



**ETAT C4 - REPRESENTATION DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

		Provisions pour risques en cours	4 044 381 964	
		Provisions pour sinistres à payer	14 021 006 943	
		Autres provisions techniques	817 251 657	
		Autres provisions	270 679 209	
		Etat	273 045 935	
		<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES</b>	<b>19 426 365 708</b>	
<b>II- ACTIFS REPRESENTATIFS</b>	<b>N° article</b>	<b>Prix d'achat ou de revient</b>	<b>Valeur de réalisation</b>	<b>Valeur de couverture</b>
Obligations et autres valeurs de l'Etat	art 815	9 299 650 000	9 299 650 000	9 299 650 000
Obligations des organismes internationaux	art 815	-	-	-
Obligations des institutions financières	art 815	-	-	-
Autres obligations	art 815	-	-	-
Actions cotées	art 815	-	-	-
Actions des entreprises d'assurances et de réassurances	art 815	1 007 000 000	1 007 000 000	1 007 000 000
Actions des sociétés d'investissement	art 815	-	-	-
Droits réels immobiliers	art 815	-	-	-
Dépôts et cautionnements	art 815	-	-	-
Prêts garantis	art 815	-	-	-
Prêts hypothécaires	art 815	-	-	-
Autres prêts	art 815	-	-	-
dépôts en banques & caisses	art 815	2 164 202 777	2 164 202 777	2 164 202 777
<b>Sous-Total 1 Ensemble des valeurs mobilières et immobilières</b>		<b>12 470 852 777</b>	<b>12 470 852 777</b>	<b>12 470 852 777</b>
Dépôts espèces auprès des cédantes	art 815	XXXXXX	XXXXXX	9 812 316 956
Créances sur les rétrocessionnaires garanties par nantisements	art 815	XXXXXX	XXXXXX	-
Autres créances sur les rétrocessionnaires	art 815	XXXXXX	XXXXXX	378 267 356
Autres créances sur les cédantes	art 815	XXXXXX	XXXXXX	-
<b>Sous-Total 2 Ensemble des autres actifs admis en représentation</b>		<b>XXXXXXX</b>	<b>XXXXXXX</b>	<b>10 190 584 312</b>
<b>Total des actifs en représentation</b>		<b>XXXXXXX</b>	<b>XXXXXXX</b>	<b>22 661 437 089</b>
<b>Taux de couverture</b>			<b>116,65%</b>	



**ETAT C5 - LISTE SYNTHETISEE DES PLACEMENTS**

	N° article	Prix d'achat ou de revient	Valeur de réalisation	Valeur de couverture
Sous-total obligations et autres valeurs d'Etat	art. 335.11-a)	9 299 650 000	9 299 650 000	9 299 650 000
Sous-total obligations des organismes internationaux	art. 335.11-b)			
Sous-total obligations des institutions financières	art. 335.11-c)			
Sous-total autres obligations	art. 335.12-a)	-	-	-
Sous-total actions cotées	art. 335.12-b)			
Sous-total actions d'entreprises d'assurance & de réassurance	art. 335.12-c)	1 007 000 000	1 007 000 000	1 007 000 000
Sous-total actions et obligations des sociétés commerciales	art. 335.12-d)			
Sous-total actions des sociétés d'investissement	art. 335.11-e)			
Sous-total droits réels immobiliers	art. 335.13)			
Sous-total prêts garantis	art. 335.14)		-	-
Sous-total prêts hypothécaires	art. 335.15-a)			
Sous-total autres prêts	art. 335.15-b)			
Sous-total dépôts en banque	art. 335.16)	2 164 202 777	2 164 202 777	2 164 202 777
<b>Total valeurs mobilières et immobilières assimilées</b>		<b>12 470 852 777</b>	<b>12 470 852 777</b>	<b>12 470 852 777</b>



**ETAT C11 - CALCUL DE LA MARGE DE SOLVABILITE**

<b>ELEMENTS CONSTITUTIFS (art 337-1)</b>	<b>Année 2021</b>	<b>Année 2022</b>	<b>Année 2023</b>
1°) Capital social versé ou fonds d'établissement constitué	10 000 000 000	10 000 000 000	12 500 000 000
2°) La moitié de la fraction non versée du capital ou de la part restant à rembourser pour le fonds d'établissement			
3°) Emprunt pour fonds sociale complémentaire			-
4°) Réserves réglementaires ou fonds libres	1 551 490 514	2 169 629 122	2 706 803 122
5°) Bénéfices reportés et de l'exercice	1 018 138 608	1 442 174 000	1 524 415 047
6°) Plus-values sur éléments d'actifs			
7°) Fonds encaissés provenant de l'émission des titres ou emprunts subordonnés			-
8°) Droit d'adhésion prélevés sur les nouveaux adhérents des mutuelles			
<b>9°) TOTAL (1+2+3+4+5+6+7+8)</b>	<b>12 569 629 122</b>	<b>13 611 803 122</b>	<b>16 731 218 169</b>
10°) Pertes reportés et de l'exercice	-	-	-
11°) Amortissement restant à réaliser sur frais d'établissement & de développement	-	-	-
12°) Amortissement restant à réaliser sur immobilisations incorporelles	4 005 611	3 365 611	-
<b>13°) TOTAL (10+11+12)</b>	<b>4 005 611</b>	<b>3 365 611</b>	<b>-</b>
<b>14°) MARGE DISPONIBLE (9-13)</b>	<b>12 565 623 511</b>	<b>13 608 437 511</b>	<b>16 731 218 169</b>
<b>CALCUL REGLEMENTAIRE</b>	<b>Année 2021</b>	<b>Année 2022</b>	<b>Année 2023</b>
<b>Méthode des primes (article 337-2a)</b>			
a) Primes émises nettes d'annulations	14 643 569 322	17 671 523 490	19 644 862 830
b) Charge de sinistre nette de réassurance	3 269 232 196	1 817 042 656	4 415 845 299
c) Charge de sinistre brute de réassurance	4 228 838 399	3 620 304 147	5 014 467 949
d) taux de conservation des sinistres (b/c sup. ou égal à 50%)	77,31%	50,19%	88,06%
e) Montant des primes retenu (a x 20%)	2 928 713 864	3 534 304 698	3 928 972 566
<b>f) MARGE MINIMALE (e x d)</b>	<b>2 264 131 365</b>	<b>1 773 879 247</b>	<b>3 459 935 373</b>
<b>Méthode des sinistres (article 337-2b)</b>			
g) Charge de sinistre brute des 3 dernières années	12 764 758 783	7 952 358 504	13 096 074 241
h) Charge de sinistre moyenne (g/3)	4 254 919 594	2 650 786 168	4 365 358 080
i) Taux de conservation des sinistres (h/c sup. ou égal à 50%)	77,31%	50,19%	88,06%
j) Montant des primes retenu (h x 25%)	1 063 729 899	662 696 542	1 091 339 520
<b>k) MARGE MINIMALE (j x i)</b>	<b>822 348 764</b>	<b>332 609 592</b>	<b>961 056 395</b>
<b>l) MARGE A RETENIR (si k &gt; f alors k si non f)</b>	<b>2 264 131 365</b>	<b>1 773 879 247</b>	<b>3 459 935 373</b>
<b>DETERMINATION DE LA MARGE</b>	<b>Année 2021</b>	<b>Année 2022</b>	<b>Année 2023</b>
<b>m) SURPLUS DE MARGE (12 - l)</b>	<b>10 301 492 146</b>	<b>11 834 558 264</b>	<b>13 271 282 796</b>
<b>n) DEFICIT DE MARGE (l - 12)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

 PNE  
 A

